Die, le 25 mai 2020

Le Maire
et l'exécutif communal

Madame, Monsieur,

Nous vivons actuellement une crise sanitaire exceptionnelle avec l'épidémie de coronavirus. Le confinement qui nous a été imposé depuis plusieurs semaines commence à « porter ses fruits » ; c'est long mais le respect des mesures de protection prises pendant et après le confinement doit nous permettre de ralentir encore la propagation du virus.

Nous espérons que vous allez pour le mieux ainsi que tous vos proches.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de fournir un masque* à chaque habitant et la commune de Die est heureuse de se faire le relais de cette distribution.
*(masque barrière lavable, grand public, en tissu, de taille unique, réutilisable plusieurs fois, homologués aux normes AFNOR.)

Vous trouverez, joint à ce courrier, un masque accompagné de sa notice d'utilisation ainsi qu'un « numéro spécial COVID 19 » du Flash Municipal.

Pour les foyers de plus d'une personne, il sera possible de récupérer des masques supplémentaires.

Afin de garantir que chaque habitant de Die puisse bien disposer d'un masque, et éviter l'affluence et les regroupements, une répartition de la population sera effectuée par secteur géographique (*voir détail des rues dans le tableau joint)* et par ordre alphabétique.
La distribution sera organisée selon les précautions sanitaires d'usage : présence de gel hydroalcoolique, application des gestes barrières et respect des distances.

Nous espérons que cette initiative contribuera à la protection individuelle et collective face à ce virus.
Avec tout notre dévouement,

Gilbert TREMOLET
Maire de Die

✂----------

Coupon de retrait pour distribution supplémentaire de masques -mai 2020-
DECLARATION SUR L'HONNEUR

à présenter impérativement lors du retrait avec les pièces justificatives. (CNI, livret de famille et dernier avis d'imposition)
(en cas d'impossibilité, contacter la mairie : accueil@mairie-die.fr ou 04.75.21.08.77)

Nom et Prénom : ……

Adresse postale :……

Adresse mail : ……

Nb total de masques pour le foyer - 1 masque (*déjà distribué par la Poste****) = ……***

Comment bénéficier de masques supplémentaires pour les membres de ma famille ?

1ère étape : Rassemblez tous les documents

Munissez-vous du coupon à découper (*au recto*) et complétez-le en prenant soin de l'accompagner d'une pièce d'identité par membre du foyer et à défaut du livret de famille et du dernier avis d'imposition.

Aucun masque ne sera remis sans ces documents.

Les informations fournies seront vérifiées sur place grâce à la base de la taxe d'habitation.

Mention RGPD : les éléments utilisés pour distribuer les masques ont pour finalité exclusive le contrôle du nombre de masques à remettre par foyer par le service de l'accueil. Ils seront intégralement détruits par les services municipaux après la distribution.

2ème étape : Repérez le jour et l'heure du retrait des masques et rendez vous dans un lieu de distribution selon le tableau ci-dessous

UNE PERSONNE SEULEMENT PAR FOYER

Afin de faciliter le retrait des masques, la distribution se fera par secteur géographique de la ville sur 2 journées entre 8H et 17H non stop organisées selon la première lettre de votre nom de famille.

Utilisez impérativement le créneau horaire de retrait en fonction du tableau suivant :

Secteurs 1 à 4 *Pour connaître votre secteur, repérez votre rue dans le tableau annexe.*	Nom de famille	Jour de remise	Heures	Lieu de remise
Secteur 1	de A à D	2 juin	8h à 11h	Hôtel de ville
	de E à M	2 juin	11h à 14h	
	de N à Z	2 juin	14h à 17h	
Secteur 2	de A à D	3 juin	8h à 11h	Hôtel de ville
	de E à M	3 juin	11h à 14h	
	de N à Z	3 juin	14h à 17h	
Secteur 3	de A à D	2 juin	8h à 11h	Gymnase
	de E à M	2 juin	11h à 14h	
	de N à Z	2 juin	14h à 17h	
Secteur 4	de A à D	3 juin	8h à 11h	Gymnase
	de E à M	3 juin	11h à 14h	
	de N à Z	3 juin	14h à 17h	